

EN ROUTE VERS 2024



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SUR L'EXERCICE 2023

©PROGRAMME WILD LEGAL, 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

Présentation

Fondée en 2019, l'association Wild & Legal est une organisation inspirée par la **Jurisprudence de la Terre**, un mouvement mondial porté notamment par l'[Alliance Globale des Droits de la Nature](#). Face au constat d'inefficacité du droit actuel pour faire obstacle à la destruction du Vivant, nous nous sommes fixé comme objectif de faire émerger, de reconnaître et de pratiquer de nouveaux outils, tels que les droits de la Nature, les limites planétaires et le crime d'écocide.

Notre mission est de proposer une réponse juridique holistique à la crise écologique en travaillant à la fois sur la **formation** - en particulier la formation du **public** et des **étudiant.es juristes** pour former les prochains avocats et magistrats aux droits de la Nature - le **plaidoyer de terrain** mené auprès des associations locales en lutte et les **actions en justice**. Trois piliers complémentaires et inséparables pour mener une action globale et efficace dans un programme unique.

Wild & Legal porte un **programme annuel de transition écologique et juridique** visant à promouvoir l'étude, la pratique et le progrès du droit de l'environnement à la lumière de la doctrine des droits de la Nature. Reposant sur une équipe d'experts, il innove et propose une évolution vertueuse de notre législation par une méthode expérimentale interactive à la fois ludique, pédagogique et participative pour former, pratiquer et appliquer un **droit biocompatible**. Conçu pour faire collaborer étudiant.e.s, juristes et citoyen-nes pour les droits de la Nature, il s'érige en plateforme, couveuse des initiatives juridiques environnementales les plus innovantes.

Notre programme et notre association furent co-fondés par **Marine Calmet** (juriste spécialiste des droits de la Nature), **Simon Rossard** (juriste militant), **William Bourdon** (avocat spécialiste des droits de l'Homme fondateur de l'association Sherpa) et **Valérie Cabanes** (juriste essayiste des droits de la Nature membre de la Global Alliance for the Rights of Nature). Il fait par ailleurs le lien entre différents collectifs engagés pour la protection de notre planète par le biais de ses co-fondateurs, **Philippe Barre** (en qualité de président de l'association Darwin Climax Coalition) et **Samanta Novella** (en qualité de présidente de l'association NatureRights).

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

**-Présentation	0
Présentation	1
Avant-propos	4
1. Vie associative et développement	4
1.1. Posture	4
1.2. Attractivité de l'association pour les adhérents et les bénévoles	5
1.3. Conditions de bénévolat	5
1.4. Attractivité de l'association pour la réalisation de stages	6
1.5. Prestations	6
1.6. Nouveau local associatif	7
2. Les actions	7
2.1. L'école	8
2.1.1. MOOC	8
2.1.2. Conférences et événements produits en 2023	9
2.1.3. Conférences sur invitation	9
2.1.4. Petit manuel des droits de la Nature	11
2.2. Les combats	12
2.2.1. Campagne Droits de l'Amazonie et des peuples autochtones	12
2.2.1.2. Perspectives 2024	14
2.2.2. Ecocide et limites planétaires	14
2.2.2.1. Réalisations 2023	14
2.2.2.2. Perspectives 2024	15
2.2.3. Campagne 2022-23 : Éolien offshore et droits des océans	16
2.2.3.1. Le contexte de la campagne	16
2.2.3.2. Pédagogie par l'action : le procès-simulé	16
2.2.3.3. Les suites du procès-simulé : la demande préalable indemnitaire	18
2.2.3.4. Perspectives 2024	19
2.2.5. Expérimentations pour les droits de la Nature	23
2.2.5.1. Accompagnement juridique et publications	24
2.2.5.2. Formation, mouvement citoyen et synergies entre les acteurs	24
2.2.5.3. Déplacements sur site	25
2.2.5.4. Communication et valorisation de la campagne	25
2.2.6. Autres actions et procédures juridiques	29
2.2.6.1. Total au pénal	29
2.2.6.2. Plainte contre le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes	29
3. Communication, visibilité et attractivité	30
3.1. Posture	30
3.2. Notre visibilité digitale	30
3.2.1. Réseaux sociaux	30
3.2.2. Site web	30
3.2.3. Blog	31
3.2.4. Newsletter	31

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

3.3. Presse et médias	31
3.4. Visibilité événementielle	32
4. Partenariats	32
4.1. Tour d'horizon	32
4.2. Garn Europe	33

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

Avant-propos

2023 a permis à l'association d'entrer dans une phase de **“passage à l'échelle”** après plusieurs années d'apprentissage et d'affinage de nos modes d'actions. Alors que le mouvement des droits de la nature grandit, Wild & Legal s'enracine durablement et s'installe dans des espaces encore hostiles il y a quelques années.

Notre expertise est désormais sollicitée par de **grandes institutions publiques**, des collectivités souhaitent s'engager résolument à nos côtés et des citoyen-nes rejoignent toujours plus nombreux-ses cet **élan pour la défense du Vivant**.

L'expérimentation pour les droits de la nature menée par Wild & Legal permet à de nombreux acteurs de se projeter activement dans la transition juridique nécessaire à la protection de leur territoire, qu'il s'agisse de **gestionnaires d'espaces naturels, d'élu-es locaux ou encore d'associations**. Ce programme est soutenu par des partenaires emblématiques, l'Office français pour la biodiversité et d'autres à venir, car il permet d'aborder avec sérieux et ambition, le tournant à la fois **juridique, éthique et politique** nécessaire pour sortir de **l'Anthropocène**.

1. Vie associative et développement

1.1. Posture

Wild & Legal est une association rassemblant essentiellement des **juristes** qui pèsent de tout leur poids pour instaurer un **nouvel équilibre dans notre système juridique**, en faveur de la reconnaissance des droits du Vivant. Dans une vision durable, inclusive et participative du droit, ils se fixent comme objectif de porter haut les projets juridiques les plus adaptés aux enjeux de notre époque.

Wild & Legal a ses crédos, et parmi eux, celui de décupler la voix de ceux privés de la possibilité d'être audibles par le droit. L'association Wild & Legal se veut ainsi **vectrice, catalysatrice et démultiplicatrice des démarches juridictionnelles en soutien aux associations locales et initiatives écocitoyennes**. Elle veille scrupuleusement à apporter une aide juridique aux citoyens les plus concernés par la crise environnementale, sans toutefois porter ce message à leur place.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

1.2. Attractivité de l'association pour les adhérents et les bénévoles

Nombre d'adhérents :

14 nouvelles adhésions entre janvier et décembre 2023 (l'adhésion valant pour l'année civile en cours).

Nombre de bénévoles membres actifs :

18 bénévoles actifs au cours de l'année.

Le nombre d'adhérent-es et de bénévoles est stable au regard des années passées.

Les bénévoles de Wild & Legal sont en majorité des jeunes professionnels, juristes de formation ou avec une formation juridique. L'année 2023 a permis le recrutement de nouveaux profils, permettant d'aider davantage en matière de logistique, de recherche de financement et de soutien juridique. Il est à relever que la tendance se poursuit depuis notre fondation : l'écrasante majorité des personnes qui s'engagent dans la structure sont des femmes.

Le dernier trimestre de l'année nous a mobilisés autour de la restructuration de l'engagement bénévole. L'équipe permanente de l'association s'aggrandissant, des ateliers et réflexions ont été menés afin d'identifier des projets qui pourraient être dédiés aux personnes engagées en bénévolat. La réflexion se poursuivra sur le premier trimestre 2024, période à laquelle devrait être mise en place le pôle restructuré.

1.3. Conditions de bénévolat

En raison de la diversité des origines géographiques de nos membres, les bénévoles de l'association travaillent majoritairement sur le projet associatif de manière dématérialisée, depuis leur domicile, avec leur matériel et leurs outils propres. Chaque année, le procès simulé qui se tient en juin constitue une exception à ce principe, tout comme certains événements publics nécessitant la présence sur place de l'association, les festivals auxquels nous participons, et d'autres rencontres inter-associatives.

Pour une meilleure efficacité, nous échangeons à l'aide de divers canaux de communication (Google Group, Google Meet, Whatsapp).

1.4. Attractivité de l'association pour la réalisation de stages

Quatre stagiaires ont été accueillis en 2023 :

- Une stagiaire communication qui avait démarré son contrat en octobre 2022 a fini en juin 2023.
- Un stage de deux mois a également été réalisé au soutien de la Campagne Amazonie entre mai et juillet 2023.
- Un étudiant a rejoint l'organisation en novembre 2023 en stage de professionnalisation sur des missions d'appui à la coordination de l'association et s'impliquera jusqu'en août 2024.
- Une stagiaire juriste, ancienne participante au procès simulé, est venue appuyer l'équipe de la campagne Eolien Offshore pour le dernier trimestre 2023.

Deux services civiques :

- Une jeune étudiante a été accueillie en service civique du 1er mars au 31 août et s'est notamment investie sur la coordination et l'animation des projets de Wild Legal.
- Une autre étudiante s'est investie du 1er avril à octobre 2023 sur la Campagne pour les droits du fleuve Garonne.

Les stagiaires et les services civiques sont à la fois une présence bénéfique à toute la structure en termes de dynamique collective, mais ils participent également à la réalisation des objectifs pédagogiques de l'association (transmission des concepts des droits de la nature et diffusion de ces savoirs auprès de futurs professionnels engagés).

Leur **encadrement a été assuré notamment par la Présidente de Wild & Legal** avec lesquels ils ont pu travailler au sein d'un espace de coworking durant le premier semestre et depuis l'été 2023, **au local de Wild & Legal**.

1.5. Prestations

Prestations

Afin d'assurer le développement quotidien des campagnes et la pérennité de nos projets, **plusieurs contrats de prestation** ont été réalisés ou demeurent en cours de réalisation :

- Prestation de **chargée de mission pédagogique** impliquée dans l'organisation et la bonne tenue des programmes 2023 et 2024 de la Wild Legal school.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

- Prestation de **fundraising** et expertise en gestion comptable et financière.
- Prestations de **coordination et expertise juridique** : une prestataire dans l'élaboration du recours de notre campagne Amazonie et orpaillage illégal entre avril 2023 et janvier 2024 ; une prestataire positionnée sur les campagnes Ecocide et Expérimentations pour les droits de la nature depuis le mois d'octobre 2023.
- Prestation de **création d'un MOOC** depuis le mois d'octobre 2023.

1.6. Nouveau local associatif

Grâce au développement humain et financier de l'association, Wild & Legal **dispose désormais de ses propres locaux** situés à Paris, 108 rue Lemercier dans le 17ème arrondissement.

Nous sommes désormais en capacité d'accueillir notre équipe sur place. Ceci permet également des rencontres plus régulières et des moments festifs avec les bénévoles habitants Paris ou ponctuellement présents pour nos événements.

Pour ces raisons, le transfert du siège social de l'association sera officiellement soumis à l'Assemblée générale du 28 mars 2024. En cas de ratification, les déclarations et régularisations administratives subséquentes seront enclenchées immédiatement.

2. Les actions

Le programme Wild Legal repose sur la volonté d'articuler trois volets interactifs mêlant chaque année une **école** (des formations aux fondamentaux de la doctrine juridique des droits de la Nature, à destination des étudiant.e.s juristes et de la société civile), un **procès-simulé** (un concours juridique annuel encadré par des experts de la justice écologique), et un **combat** (une action juridique au service du vivant).

L'interactivité de ces volets repose sur l'analyse combinatoire selon laquelle :

- Une **école de droit** permet la construction intellectuelle d'un nouveau système juridique et la formation des nouvelles générations d'avocats.
- Une **simulation de procès** basée sur les travaux de cette école permet aux juristes de demain de s'y former, de les tester en situation réaliste, et de créer un réseau national et international d'acteurs du monde juridique et de la société civile engagés pour la reconnaissance des droits de la Nature et du crime d'écocide.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

- Une **action juridique** a pour ambition de faire naître de nouvelles lois et jurisprudences conçues, pratiquées et défendues à la lumière des deux volets précédents.

Par souci de lisibilité, nous présentons ici nos procès-simulés ainsi que les combats qu'ils cherchent à défricher juridiquement.

2.1. L'école

La Wild Legal School propose un **panel de contenus pédagogiques** déclinés à la fois pour les citoyen.nes, les étudiant-es et les professionnels.

Par le biais de **conférences**, de **cours** et de **séminaires/webinaires**, les membres du programme transmettent les clés pédagogiques de la doctrine des droits de la Nature et d'une nouvelle lecture du droit national et international de l'environnement.

2.1.1. MOOC

Un contrat de prestation a été signé avec une ingénieure pédagogique pour travailler sur **l'élaboration d'un MOOC** dédié aux droits de la Nature, dans le but de **rendre accessible à tous.tes** ces nouveaux concepts et en faire des **outils citoyens pour la défense du Vivant**.

En collaboration avec plusieurs parties-prenantes telles que le mouvement Colibris et l'Office Français de la Biodiversité, un **cahier des charges et un déroulé pédagogique** ont été rédigés, comprenant notamment des objectifs pédagogiques établis pour répondre à la demande de formation aux droits de la Nature du public et des professionnels.

De nombreux **contenus pédagogiques** ont aussi été rédigés et des **entretiens** sont encore en cours de réalisation avec des acteur.rices ayant réussi à faire avancer la reconnaissance des droits de la Nature, en France et à l'international. Ces entretiens ont pour objectif d'illustrer de manière concrète les différents concepts et mécanismes d'application des droits de la Nature présentés dans cette formation en ligne.

Un **travail d'ingénierie pédagogique**, portant entre autres sur l'animation de la formation par le biais de **webinaires, projets pédagogiques, évaluations formatives**, etc. a été mené pour assurer la pertinence pédagogique des méthodes d'enseignement et d'apprentissage de la formation.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

Le lancement de la première session de formation est prévu pour l'**automne 2024**.

2.1.2. Conférences et événements produits en 2023



À gauche : La promotion 2022-2023 lors des plaidoiries éliminatoires.
À droite : Les équipes finalistes lors des audiences finales.

L'association a organisé **3 journées de rencontres** dans le cadre de son programme annuel de procès simulé : 2 journées de plaidoiries éliminatoires (3-4 juin 2023) du concours, ainsi qu'un **grand événement public** restituant les travaux des étudiant.e.s finalistes, accueilli à l'Académie du Climat devant plus d'une centaine de personnes ainsi qu'en direct vidéo (17 juin 2023).

Deux autres événements ont été organisés dans le cadre des différentes campagnes menées par Wild & Legal.

- **17 septembre 2023** | Assemblée des Jours Heureux de la Garonne, Festival CLIMAX, Bordeaux
- **13 novembre 2023** | Conférence de lancement du procès-simulé annuel : Stopper la ruée vers les sables.

2.1.3. Conférences sur invitation

En 2023, l'association Wild & Legal a été invitée à près d'une **trentaine** de **conférences, webinaires, rencontres, débats** à travers toute la France et en Europe pour parler des droits de la Nature et de la gouvernance du Vivant.

Des interventions qui permettent de faire connaître largement nos actions et notre plaidoyer auprès d'un public large et varié.

- **25-26 janvier 2023** | Rencontres de Die et de la Biovallée (Ecologie au quotidien)

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

- **3 février 2023** | Universités de la citoyenneté écologique (Comité 21), Ancenis Saint-Gereon
- **11 mars 2023** | 11 mars 2023 – Libé Climat Tour (Libération), Académie du Climat, Paris
- **14 mars 2023** | Conférence Bâtir l'entreprise responsable (Zepros event)
- **22 mars 2023** | Journée mondiale de l'Eau - Rencontre et discussion à la Galerie municipale Jean-Collet
- **7 avril 2023** | Relations à la nature : sortir de l'anthropocentrisme (Ambitions Transitions), Académie du Climat, Paris
- **19 avril 2023** | Les résistant-e-s du monde d'après, Académie du Climat, Paris
- **20 avril 2023** | Conférence Débat ON EST PRÊT x POMME (La Relève, La Peste), Lyon
- **12 mai 2023** | Formation à destination des hauts fonctionnaires de l'Etat (Open Lande)
- **17-18 mai 2023** | Marche dans le cadre de Vivre le Rhône (Natural Contract Lab et Least)
- **19 mai 2023** | Conférence à l'Assemblée populaire du Rhône (I-deau)
- **22 mai 2023** | Conférence à l'Assemblée citoyenne de Haute Garonne
- **23 mai 2023** | Conférence Echoes indigenous film festival, Paris
- **27 mai 2023** | Conférence Change Now, Paris
- **31 mai 2023** | Soirée The Good (Philantro-Lab), Paris
- **3 juin 2023** | Performance Nuit Blanche Sequana, Paris
- **7-8 juin 2023** | Performance Gardiens de Sejoumi (L'art Rue)
- **10 juin 2023** | Tribunes du Muséum Domestication(s)
- **22 juin 2023** | Conférence « Régler les comptes pour rendre la justice, Académie du Climat, Paris
- **23 juin 2023** | Enregistrement public de l'émission radio Agora Nanterre
- **13-15 juillet 2023** | Vivre le Rhône (Natural Contract Lab et Least)
- **6 septembre 2023** | Nuit des Idées (Institut français de Norvège), Oslo (Norvège)
- **9 septembre 2023** | Ciné jardins
- **15-17 septembre 2023** | Festival CLIMAX, Bordeaux
- **26 septembre 2023** | AfterWork Inspirant Forêts & Biodiversité (Naama, Green Sanctuaries), Paris
- **13 octobre 2023** | Justice restaurative environnementale & écologie judiciaire (Les Rencontres de l'écologie politique)
- **14 octobre 2023** | 5ème Biennale Culturelle Maçonniqne de Bordeaux
- **9 novembre 2023** | Comment le droit peut aider le vivant ? (Les Journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie), Académie du Climat, Paris
- **10 novembre 2023** | Conférence We are demain (We demain et We are)
- **18 novembre 2023** | Assises de la démocratie terrestre (éditions Rue de l'Echiquier et Wild project), la Recyclerie, Paris

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

- **30 novembre 2023** | Conférence annuelle Impacte sur la thématique de la biodiversité (Association Impacte “Le cercle des entrepreneurs responsables”), Bordeaux
- **4 décembre 2023** | Colloque « La biodiversité marine » (Centre maritime et océanique), Nantes
- **8 décembre 2023** | Crise écologique mondiale et droits humains (AFD), Paris
- **12 décembre 2023** | Colloque de rentrée de la clinique juridique “One Health” (Université d’Evry), Evry
- **14 décembre 2023** | Webinaire Négociations Climat et Droits de la Nature (Demain sur Terre et le Club des Entrepreneurs du Vivant)
- **16 décembre 2023** | “Halte-là ! Comment sanctionner les délits à la nature et mieux protéger les espaces ?” (Climat Libé Tour), Marseille



À gauche : Conférence lors de la performance Nuit Blanche Sequana à Paris.

À droite : Conférence lors du festival CLIMAX à Bordeaux.

2.1.4. Petit manuel des droits de la Nature

Le [Petit manuel des droits de la Nature](#) est un ouvrage écrit, produit et auto-édité par Wild & Legal en 2020 puis réédité en 2022. Ce manuel a pour ambition de doter ses lectrices et lecteurs des outils de compréhension nécessaires pour se former à la défense des droits de la Nature.

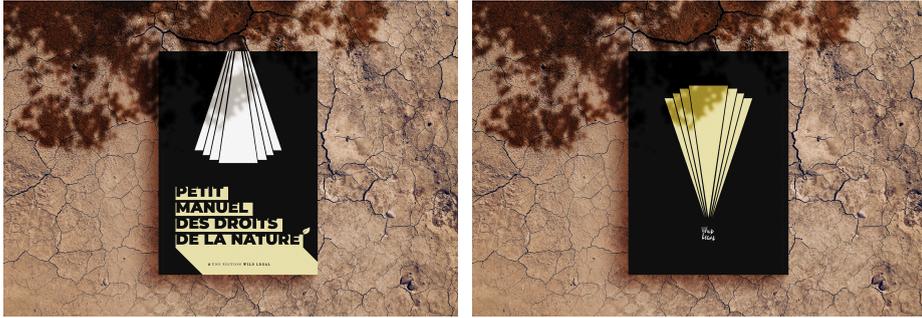
Les ouvrages sont disponibles à la vente lors des divers événements auxquels nous participons, sur notre site ainsi que par le biais de la plateforme en ligne Helloasso.

Le **nombre de ventes** pour l’année écoulée s’élève à 54 sur le site Helloasso et 65 en direct (conférences et festivals), soit **119 petits manuels en 2023**.

De nombreux manuels sont également offerts, notamment dans le cadre de l’expérimentation des droits de la nature et du procès simulé annuel afin de sensibiliser les partenaires et de former les étudiant-es aux droits de la nature.

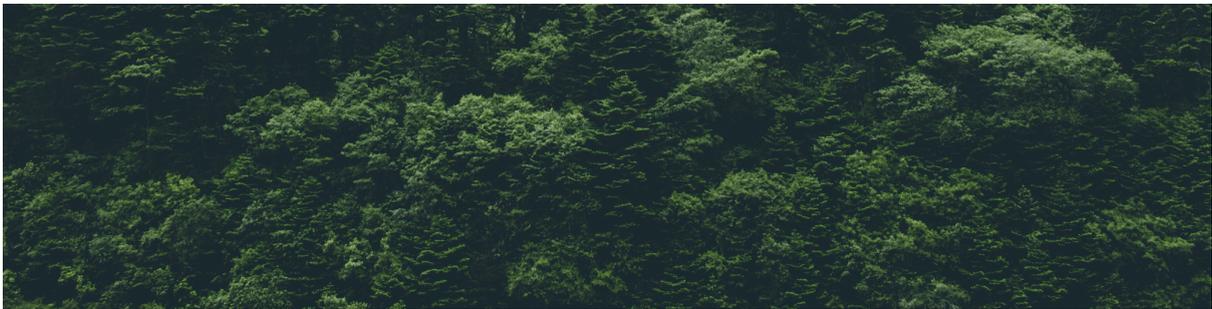
RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024



2.2. Les combats

2.2.1. Campagne Droits de l'Amazonie et des peuples autochtones



La campagne “Droits de l'Amazonie” a pour objectifs de sensibiliser le public au fléau de l’orpaillage illégal et à la contamination massive des écosystèmes qu’il engendre en Guyane française, et, d’autre part, d’apporter des solutions juridiques permettant de le combattre, en particulier par la consécration innovante des droits de la nature.

2.2.1.1. Réalisations 2023

En 2023 Wild & Legal a déployé une **stratégie contentieuse** et engagé une action en justice aux côtés de ses partenaires, **l'Association Des Victimes du Mercure - Haut-Maroni**, Solidarité Guyane, Maiouri Nature Guyane, la Coordination des Organisations des Peuples Autochtones Guyane (COPAG), la Jeunesse Autochtone de Guyane (JAG) ainsi que les représentants Wayana Linia OPOYA et Michel ALOIKE (chef coutumier de Taluen).

Première étape : une [demande préalable](#) a été adressée à la préfecture de Guyane pour **alerter sur la persistance de l’orpaillage illégal et de ses impacts, interpellé sur la responsabilité de l’Etat et demander la prise de mesures urgentes.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024



Avec le soutien de Wild & Legal, la présidente de l'Association des Victimes du Mercure sur le Haut-Maroni, Linia OPOYA, s'est rendue à Brasilia en vue de porter la voix des victimes du mercure en Amazonie française, [lors de la préparation de la COP-5 de la Convention de Minamata sur le mercure](#).

Nos associations se sont ainsi félicitées de l'adoption par la COP-5 de la Convention de Minamata de deux décisions visant à impliquer davantage les peuples autochtones et leurs revendications.

A cette occasion, nous avons également adressé avec la Fondation Danielle Mitterrand, une [note de recommandation](#) au secrétariat de la Convention afin d'[alerter sur les violations par la France de ses obligations internationales](#) et transmettre nos propositions.

Lors de la venue de Linia OPOYA à Paris en octobre 2023, Wild & Legal et ses partenaires se sont mobilisés pour porter à ses côtés la voix des victimes humaines et non humaines de l'orpillage illégal en Guyane française, à l'occasion d'une [grande marche pour l'Amazonie](#) co-organisée par Wild & Legal. Un [audio-reportage](#) a également été réalisé à cette occasion.

Tout au long de la semaine, de multiples rencontres avec les décideurs, comme la députée Eléonore Caroit, et d'autres acteurs clés sur le sujet ont également eu lieu.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

2.2.1.2. Perspectives 2024

Début 2024, Wild & Legal déposera, aux côtés d'une coalition d'associations (Association des victimes du mercure - Haut-Maroni, Jeunesse Autochtone de Guyane, COPAG, Maiouri Nature, Solidarité Guyane) et d'habitant.e.s du Haut-Maroni, une **requête en carence fautive contre l'Etat français** devant le tribunal administratif de Cayenne. L'objectif est de **dénoncer la carence de l'Etat, du fait de ses manquements graves et durables dans la lutte contre l'orpaillage illégal et la protection des droits humains et de la nature** sur le Haut-Maroni (Guyane française).

Il s'agit du premier recours en France pour faire reconnaître le droit à la santé d'un fleuve.

2.2.2. Ecocide et limites planétaires



Depuis plusieurs années, Wild & Legal est engagé **pour la reconnaissance du crime d'écocide et des limites planétaires**. Notre **second procès-simulé** avait porté sur le scandale de la pollution aux boues rouges en Méditerranée.

2.2.2.1. Réalisations 2023

Comité d'experts sur la protection de l'environnement par le droit pénal (PC-ENV)

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CoE) a établi un **Comité d'experts sur la protection de l'environnement par le droit pénal (PC-ENV)** chargé de rédiger une nouvelle **Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal**. Composé de **représentants des États membres**, des États observateurs et d'autres organes du CoE, d'**organisations supranationales et internationales** pertinentes, le PC-ENV accueille également des **représentants d'organisations** ayant une **expérience significative sur les questions environnementales**. Wild & Legal a été intégré dans le processus en tant que **membre observateur**.

Les travaux du Comité ont commencé en mars 2023.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

A l'occasion de la première lecture de la Convention en octobre 2023, Wild & Legal, a défendu le maintien et la réécriture dans la future Convention du **crime d'écocide** ainsi que d'autres dispositions complémentaires visant à prévenir au sein des États parties, des politiques incompatibles avec la **protection des intérêts des vivants sur le long terme**. Dans le cadre de ce travail, Wild & Legal a travaillé en coordination avec d'autres organisations (telles que Wildlife Justice Commission, Global Initiative to End Wildlife Crime, European Environmental Bureau, Stop Ecocide), dont certaines sont également membres observateurs du comité.

Notre implication dans ces travaux a fait l'objet de plusieurs [articles](#) et chroniques ([1](#) et [2](#)), disponibles au sein de notre blog.

Affaire boues rouges, suites de la plainte pénale

L'association Wild & Legal avait déposé une plainte pénale dans l'affaire des boues rouges de Gardanne aux côtés de la Prud'homie de pêche de La Ciotat

En octobre 2023, après une longue instruction, la société Altéo Gardanne s'est vue notifier sa mise en examen. La justice a retenu nos arguments pointant la responsabilité de l'industriel d'avoir déversé en mer, en plein cœur du parc national des Calanques, un effluent chargé en substances potentiellement toxiques ayant entraîné des effets nuisibles pour la santé ou des dommages à la faune et à la flore, ainsi que de multiples violations des normes environnementales applicables.

Dans la suite de notre collaboration avec l'association ZEA qui avait introduit une première plainte en 2018 pour mise en danger de la vie d'autrui, ce procès qui s'annonce est un signal fort dans la lutte contre la criminalité environnementale.

2.2.2.2. Perspectives 2024

Concernant les négociations au Conseil de l'Europe, l'association continuera à jouer son rôle d'observatrice en diffusant par le biais de son blog, toutes les informations relatives aux négociations en cours. Wild Legal mènera également des actions de lobbying grâce à la diffusion d'une note de positionnement et des rencontres bilatérales avec les délégations des États membres et de la Commission européenne participant à l'élaboration de la Convention.

Dans l'affaire des boues rouges de Gardanne, la justice doit poursuivre son travail, l'association Wild Legal continuera à s'associer aux démarches juridiques en vue d'obtenir une condamnation de l'industriel.

2.2.3. Campagne 2022-23 : Éolien offshore et droits des océans



2.2.3.1. Le contexte de la campagne

A moins de **20 km des côtes bretonnes** et d'ici 2028, quatre nouveaux parcs éoliens en mer devraient être mis en service sur la façade Nord-Atlantique-Manche-Ouest. Ces projets s'inscrivent dans l'objectif d'atteindre 40% de production d'électricité renouvelable à l'horizon 2030 et dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne pour les énergies renouvelables en mer.

Le déploiement accéléré par l'Etat français des parcs éoliens offshore d'ici 2050 aura des **conséquences néfastes sur les oiseaux et mammifères marins** (risque acoustique, perte d'habitats, collision). Toutefois, **l'amplitude de celles-ci reste encore inconnue** considérant le manque de retours d'expérience et de connaissances scientifiques.

Cette **stratégie de développement** est **incompatible** avec les **objectifs légaux d'atteinte d'un bon état écologique** des eaux et de **zéro perte nette de biodiversité**..

2.2.3.2. Pédagogie par l'action : le procès-simulé



RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

Le programme a rassemblé cette année une vingtaine d'élèves juristes issus d'horizons universitaires différents.

La quatrième saison du programme Wild Legal avait pour objectif **d'incuber l'action juridique visant à condamner l'Etat à abroger le document stratégique de façade Atlantique Nord Manche Ouest** et à suspendre les projets de parcs éoliens offshore non encore attribués par appel d'offres, dans l'attente de la réalisation des études scientifiques nécessaires.

Temps forts : la tenue des plaidoiries publiques sous la forme d'une conférence-procès a eu lieu à l'Académie du Climat le 17 juin 2023. Nous avons pu accueillir une centaine de **spectateurs en présentiel** et la diffusion en live (streaming en direct) a touché une audience de près de **1000 vues sur facebook et plus de 90 000 vues sur Youtube.**

Réussites : véritable reconstitution de procès devant un tribunal fictif, il s'agit de l'aboutissement d'un an de travail et de collaboration entre étudiant.e.s en droit, associations et expert-es au sein du programme Wild Legal. Pédagogique et exploratoire, cet événement propose de découvrir les controverses et les enjeux autour de la question des droits fondamentaux de l'Océan et des écosystèmes aujourd'hui menacés par le développement d'éoliennes en mer.



Plusieurs expert-es furent mobilisé-es :

- **Maxime Zucca, écologue** - ornithologue, membre du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP)
- **Jules Boileau**, docteur en géographie et aménagement de l'espace, spécialiste de l'intégration de la séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC) dans la planification territoriale

Le corps magistral fut composé de :

- **Clémentine Baldon**, avocate au barreau de Paris

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

- **Anne Lecourbe**, présidente honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel
- **Catherine Ribot**, professeure de droit public à l'Université de Montpellier

Rapporteur public : **Guemeytha Ismaël Koné**, docteur en droit privé, chercheur associé au Centre de droit maritime et océanique (Université de Nantes)



[Revoir le procès-simulé sur l'éolien offshore et les droits de l'Océan](#)

L'intégralité des travaux réalisés par le programme et les étudiants est à disposition des associations Sea Shepherd, Gardez les caps et Défense des milieux aquatiques.

L'association a ainsi développé son plaidoyer pour la reconnaissance des droits de l'Océan pour soulever l'épineuse question de notre cohabitation avec le milieu marin, amorçant un nouveau **Pacte pour la Terre mer**.

2.2.3.3. Les suites du procès-simulé : la demande préalable indemnitaire

Les associations **Wild & Legal, Sea Shepherd, Gardez les caps et Défense des milieux aquatiques** ont déposé une **demande préalable indemnitaire** devant le Ministère de la Transition écologique le 20 novembre 2023 à l'occasion de l'ouverture du débat public "La mer en débat".

Les associations ont demandé la **réparation du préjudice écologique ainsi que de leur préjudice moral** du fait de la carence fautive de l'État dans la mise en œuvre de ses obligations de protection de l'environnement sur la façade NAMO, en particulier dans le cadre de la planification de l'éolien en mer.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

Les reproches portent sur l'incompatibilité de la planification de l'éolien offshore en Bretagne avec les obligations légales de protection de la biodiversité. L'Etat a notamment manqué à ses obligations en matière de principe de précaution, d'évaluation environnementale, sur la séquence éviter-réduire-compenser ainsi que les Directives Natura 2000 et Stratégie-cadre pour le milieu marin. Enfin, l'Etat a manqué à ses obligations concernant ses obligations constitutionnelles de protection de la nature.

2.2.3.4. Perspectives 2024

L'association Wild & Legal a pour ambition de valoriser ses recherches en éditant un **fascicule sur les droits de l'Océan**, destiné à montrer les progrès réalisés à ce sujet dans le monde et à proposer une Déclaration des droits de l'Océan. L'association espère que ses travaux pourront servir de base pour un **plaidoyer commun porté avec différentes associations agissant au niveau de la façade NAMO** et d'autres partenaires au niveau international, pour faire évoluer les droits de l'Océan.

Nous souhaitons pouvoir faire aboutir cette campagne en participant au débat public "la mer en débat" et en promouvant l'intégration des droits de l'Océan au sein des documents stratégiques de façade (DSF).

Si le Ministère de la Transition écologique ne répond pas aux demandes des associations dans la demande préalable sur le DSF Atlantique Nord Manche Ouest, Wild Legal et ses partenaires porteront leur **recours devant la juridiction compétente** courant mars 2024.

2.2.4. Campagne 2023-2024 : Extraction de granulats marins et droits de l'estuaire de la Gironde



2.2.4.1. Le choix de la campagne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

Wild Legal a lancé en juillet 2023 un appel à candidatures pour définir le thème de la 5ème saison de son programme.

L'objectif est de permettre à chaque citoyen.ne.s, association, institution ou entreprise de candidater à notre offre de partenariat juridique, stratégique et médiatique autour de leurs problématiques dans le cadre du mouvement pour les droits de la nature.

En août 2023, après un âpre processus de sélection, la [SEPANSO Gironde](#) est désignée lauréate. La **campagne contre le projet de prolongation de l'exploitation de la concession minière de sables et graviers siliceux du "Platin de Grave"**, dans l'estuaire de la Gironde, portée par l'association de défense de l'environnement devient donc l'objet de notre **cinquième procès-simulé**.

2.2.4.2. Le contexte du cas

L'extraction de granulats marins répond aux besoins croissants en matière première de l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

Le gisement du "Platin de Grave" est exploité depuis 1938. En 2003, la concession dite du "Platin de Grave" a été accordée pour vingt ans à la société Granulats Ouest. Cette concession expirant désormais, **la société a demandé la prolongation pour vingt ans du titre minier et des autorisations domaniale et d'ouverture de travaux miniers de la concession minière**. La demande de renouvellement porte sur un volume annuel maximum de 300 000 m³ de granulats, soit un volume total de 6 millions de m³ sur vingt ans.

Le Conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde et l'équipe du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ont chacun exprimé un **avis défavorable** face à ce projet. Situé dans le **périmètre de trois aires protégées et au cœur d'un écosystème riche, complexe et fragile, déjà soumis à de nombreuses pressions anthropiques et fortement dégradé**, la poursuite de cette exploitation ne permettant pas de répondre aux enjeux de préservation écologique de l'estuaire.

Allant à l'encontre des recommandations, le 12 avril 2023, **le conseil de gestion du parc a rendu un avis favorable à la demande de renouvellement de la concession**. Bien qu'assorti d'une réserve limitant les volumes exploités à 4 millions de m³ sur vingt ans et de trois prescriptions visant à réduire les impacts écologiques de l'exploitation, l'avis a suscité une **vive réaction de la part des associations environnementales du conseil de gestion, dont fait partie la SEPANSO Gironde**. Elles dénoncent ce projet *"en décalage complet avec le décret de création du Parc Naturel Marin et de son plan de gestion"*.

2.2.4.3. Pédagogie en ligne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

La **conférence de lancement** de ce nouveau procès-simulé fut pensée comme une conférence interactive vouée à explorer cette affaire. **Daniel Delestre, président de la SEPANSO Gironde et Jacqueline Madrelle, présidente de l'association France Libertés Gironde**, ont introduit avec pédagogie les enjeux de la protection des droits de l'estuaire de la Gironde et du fleuve Garonne face aux activités anthropiques telle que l'extraction de granulats marins.



Cette conférence s'est tenue le **13 novembre 2023 à la Recyclerie à Paris**. Nous avons pu accueillir une dizaine de spectateur.rice.s sur le lieu d'enregistrement et la vidéo diffusée en live a recueilli **213 vues** sur Youtube (au 22 décembre 2023).

Une réalisatrice et une journaliste qui portent un **projet de documentaire sur le procès-simulé 2023-2024** étaient également présentes. Ce documentaire valorisera le travail des étudiant.e.s, montrera leur engagement et celui des associations ainsi que les enjeux juridiques rencontrés sur le terrain.

Un **dossier pédagogique** sera mis à disposition des étudiant.e.s en droit, participant.e.s au procès simulé, afin de les guider dans leurs travaux. Les étudiant.e.s pourront également échanger avec des expert.e.s scientifiques et des tuteur.rice.s avocat.e.s qui ont d'ores et déjà accepté de les accompagner durant les prochains mois.

2.2.4.4. Pédagogie par l'action : le procès-simulé

Sujet #5

La cinquième saison du programme Wild Legal aura pour objectif **d'incuber un recours contre l'exploitation minière de sables et graviers siliceux marins du "Platin de Grave" dans l'estuaire de la Gironde**.

C'est l'occasion pour le programme Wild Legal d'étudier l'opportunité d'une nouvelle jurisprudence pour les droits de la nature, en questionnant quel est le maximum soutenable en termes de prélèvement pour cet environnement.

Défi posé

Le procès-simulé du programme Wild Lega s'engage auprès de la **Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

Sud-Ouest (SEPANSO), section Gironde, à apporter un soutien et un éclairage juridique nouveau sur ce dossier, tout en questionnant l'équilibre qui doit nécessairement être trouvé entre la garantie des besoins fondamentaux humains et la préservation des intérêts de la nature.

Afin d'analyser cette affaire au regard du droit administratif environnemental positif tout en travaillant sur l'impact juridique de la reconnaissance des droits de la nature, les étudiant.e.s se verront soumettre le dossier de ce cinquième procès-simulé avec pour consigne d'**intégrer la violation des droits de l'estuaire et de ses habitants dans les motifs soulevés.**

Parties en présence

Les parties au procès-simulé #5 seront les suivantes :

1. **PARTIE A (REQUÊTE).** Ci-après les requérants :

SEPANSO Gironde | Environnement

Année de création : 1975

Spécialité : Protection de la nature

Résumé : La Société pour l'Étude et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO) Gironde est une des associations départementales qui composent la fédération SEPANSO Aquitaine. Elle-même constituée en fédération depuis 2003, elle veille à la sauvegarde de la biodiversité, à la préservation du cadre de vie, à la lutte contre les pollutions et à la défense des droits de l'Homme à l'environnement.

Site internet : <https://www.sepanso33.org/>

2. **PARTIE B (DÉFENSE).** Ci-après les défendeurs :

Sera amené à se défendre l'auteur de l'acte administratif attaqué.

- **Les rendez-vous :**

- **27 septembre 2023** : Première diffusion du problème de notre procès simulé, ouverture des inscriptions et de la F.A.Q
- **31 décembre 2023** : Clôture de la F.A.Q. et de la fenêtre d'inscription
- **8 janvier 2024** : Diffusion définitive du sujet et ouverture de la phase de requête (écriture des requêtes introductives d'instance)
- **10 mars 2024** : Clôture de la phase de requête
- **11 mars 2024** : Ouverture de la phase de défense (écriture des mémoires en défense)
- **6 mai 2024** : Clôture de la phase de défense
- **1-2 juin 2024** : Phase éliminatoire (audiences qualificatives)

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

- **15 juin 2024** : Audience finale

2.2.5. Expérimentations pour les droits de la Nature



Le programme Wild Legal mène **campagne pour une expérimentation grandeur nature des droits du Vivant** sur plusieurs sites pilotes en France. Par une action concrète et locale, cette campagne a pour ambition de faire **avancer le débat national sur la reconnaissance des droits de la nature**. Wild & Legal entend se donner les moyens de permettre à toutes les personnes qui en feraient la demande d'obtenir une **expertise juridique adaptée à leur besoin et des clefs concrètes pour agir à leur échelle**.

Les résultats de cette expérimentation sont documentés et valorisés, pour pouvoir être répliqués partout en France.

Présentation de la campagne

Notre association s'est engagée en 2022 auprès de l'association du **réseau des Rivières sauvages** dans le cadre d'une campagne pour le droit des rivières à être dotées de la personnalité juridique et reconnues titulaires de droits propres.

Cette collaboration a progressivement évolué devant l'ampleur du nombre d'initiatives souhaitant s'investir pour les droits de la nature au niveau national.

Afin de répondre à la demande toujours croissante des acteurs partenaires : associations, institutions, élu-es qui œuvrent à la préservation de la biodiversité et qui souhaitent intégrer les droits de la nature pour agir localement, l'association a mis en place un programme d'**expérimentation visant à soutenir des propositions novatrices localement** pour illustrer à la fois la faisabilité mais aussi l'opportunité de la reconnaissance des droits de la nature et étendre cette expérimentation à divers acteurs selon les demandes et occasions.

L'objectif est d'enseigner, de pratiquer, d'élaborer de nouvelles propositions

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

et de faire progresser les droits de la Nature afin de créer un élan national et de construire des solutions légales innovantes.

Ainsi Wild & Legal apporte un soutien juridique aux sites pilotes engagés dans le programme d'expérimentation afin de leur fournir une assistance technique en vue de la reconnaissance des droits des milieux naturels dont ils ont la charge.

Réalisations 2023

2.2.5.1 Accompagnement juridique et publications

L'action menée par Wild Legal consiste à apporter un soutien juridique et technique riche et diversifié en fonction des besoins des partenaires sur le terrain.

En premier lieu, il s'agit d'élaborer une stratégie juridique concertée avec les partenaires locaux reposant sur un état des lieux politique, écologique et légal afin d'établir des scénarios d'action crédibles.

Selon les besoins exprimés par les partenaires, Wild Legal produit des notes internes destinées à former les acteurs concernés et/ou des publications à destination de publics divers.

En fonction des opportunités juridiques, Wild Legal apporte également un soutien à l'élaboration de recours contentieux en vue de faire progresser les droits de la Nature.

Exemple de travaux juridiques et publications :

- [Livre blanc pour les droits de Garonne](#) publié en octobre 2023 suite à l'organisation de [l'Assemblée de Jours heureux de Garonne](#).
- [Recours en carence fautive](#) contre l'Etat français pour les droits du fleuve Maroni.
- Rédaction de la [Déclaration des droits du Lac de Grigny Viry Châtillon](#).

2.2.5.2. Formation, mouvement citoyen et synergies entre les acteurs

Les actions mises en œuvre par Wild Legal consistent à fédérer des acteurs afin de démultiplier les forces en présence pour structurer une mobilisation commune en faveur des droits de la nature.

Ces actions peuvent être diverses :

- Construction d'un projet transversal, alliant acteurs publics, chercheurs et financeurs. Exemple : Elaboration d'un projet de recherche action avec une chercheuse géographe, le parc des Bauges et la Banque des territoires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

- Fédération d'acteurs associatifs locaux autour d'une cause commune. Exemple : lancement de la pétition pour les droits du fleuve Garonne (près de 25.000 signatures)¹.
- Création de collectifs citoyens et associatifs au niveau d'un bassin versant. Exemple : Collectif des Gardien.ne.s de la Seine

2.2.5.3 Déplacements sur site

L'association a organisé en 2023, plusieurs déplacements sur les sites pilotes,

Parmi les déplacements :

- En Guyane en février 2023 afin de mener une nouvelle campagne de dépistage du mercure et de mobiliser les organisations locales en vue du dépôt du recours en justice. Ce déplacement a également permis d'informer les autorités coutumières et les habitant.e.s du Haut Maroni sur les potentialités juridiques de notre démarches.
- En Savoie et Haute Savoie durant l'été 2023 afin de poursuivre les travaux engagés avec l'association Nant Sauvage, le parc naturel régional des Bauges et le Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran.
- A Bordeaux en juin² et septembre 2023, à l'occasion du festival Climax afin de mobiliser les ONG et les acteurs locaux, fédérés autour des droits de Garonne au cours de l'Assemblée des jours heureux.
- Au Congrès des réserves naturelles de France qui s'est tenu à Nîmes en mai 2023 pour poursuivre le travail de sensibilisation et de construction d'un partenariat solide avec les gestionnaires de milieux naturels³.

2.2.5.4 Communication et valorisation de la campagne

En 2023, Wild & Legal a lancé "[Ma rivière, c'est moi](#)", une **mini-série documentaire consacrée aux gardiennes et gardiens des rivières sauvages en France**. Le but de cette série de vidéos est d'interviewer les gestionnaires, habitant.e-s et autres gardien.ne.s de chacun de nos sites pilotes, afin de sensibiliser le public à l'importance des droits de la nature, aux dangers auxquels ils sont exposés et à la nécessité de les protéger.

3 épisodes ont été publiés au cours de l'année 2023 :

¹

<https://www.wildlegal.eu/post/cp-15-000-personnes-se-mobilisent-pour-la-reconnaissance-des-droits-de-la-garonne>

² <https://www.wildlegal.eu/post/journal-de-rivieres-cap-sur-la-garonne>

³

<https://www.wildlegal.eu/post/les-reserves-naturelles-a-l-avant-garde-du-mouvement-des-droits-de-la-nature-en-france>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

1. Épisode 1 sur la rivière Chéran, avec Pascal Grillet et Jean-François Lopez.
2. Épisode 2 sur le cours d'eau du Nant Bénin, avec Isabelle Desse, Jean-Luc Crognon, Pierre Astier, Martine et Bernard Jouette.
3. Épisode 3 sur le fleuve Garonne, avec Nathalie Blois, Jacqueline Madrelle, Philippe Boet, Patrick Maupin.

Quand bien même la mini-série se prénomme "Ma rivière, c'est moi" (slogan emprunté à l'adage maori, « Ko au te Awa, ko te Awa ko au ») n'est pas restreinte aux seules rivières mais également à **d'autres écosystèmes** tels que les lacs, les fleuves et d'autres milieux comme les forêts etc. Ainsi, un quatrième autre épisode sur le lac de Grigny est en cours de montage et devrait être publié d'ici le début de l'année 2024.

De plus, plusieurs **articles de blog** sur les sites pilotes ont été publiés au cours de l'année 2023, dont 3 "journaux" de rivières, un livre blanc sur les droits de la Garonne, et des articles d'actualité divers.

2.2.5.5 Présentation courte des sites d'expérimentation

Droits de la Seine

Suite aux premières actions menées en 2022 en faveur des droits de la Seine, Wild & Legal s'est fortement investie dans le **projet des "Gardien-nes de la Seine"**.

Le collectif se structure autour **d'acteurs d'horizons divers** (juristes, élus locaux, ingénieurs, urbanistes, paysagistes, artistes...), de tout âge et présentant un rapport au fleuve qui leur est propre. L'objectif est de **représenter les intérêts fondamentaux de la Seine et ses affluents** afin d'assurer la mise en œuvre et l'application pleine et entière de ses droits. Il se veut être un facilitateur, un outil de rassemblement et de partage des diverses instances citoyennes et associatives existantes.

En 2023, plusieurs **sessions de travail collectives** ont abouti à la rédaction d'une **Déclaration des droits de Seine**. Cette déclaration définit des valeurs communes autour desquelles chaque membre peut s'engager.

Le 22 mars 2023 s'est tenue une rencontre publique à la **Galerie municipale Jean-Collet à Vitry-sur-Seine** (94) dans le cadre de l'exposition "La construction du Champ #5 L'Atelier de l'eau pour la journée mondiale de l'eau".

Le collectif des Gardien.ne.s de la Seine s'est également associé à la performance artistique organisée dans le cadre de la Nuit blanche 2023⁴, avec

4

<https://www.sortiraparis.com/actualites/nuit-blanche/articles/294024-nuit-blanche-2023-se-quana-la-performance-de-yan-tomaszewski-entre-l-atelier-des-ardoines-94>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

l'artiste Yan Tomaszewski et le centre d'art d'Ivry sur Seine.

Pour 2024, l'ambition sera de **fédérer** des acteurs en amont et en aval du bassin parisien. Pour cela, un premier déplacement aux sources de Seine aura lieu au mois de janvier et un second sera organisé en Normandie. Pour accompagner la constitution de ce réseau, un site web est également en cours de développement.

Pour 2024 : un **événement d'officialisation de la Déclaration des Droits de la Seine est prévu au printemps**. La présentation aura lieu sous la forme d'une **déambulation le long des boucles de Seine, à mi-chemin entre performance artistique participative et plaidoirie publique pour les droits du fleuve**. Des prises de paroles de différents Gardien.ne.s de la Seine, juriste, historien-ne, scientifiques et bien d'autres ponctueront la plaidoirie.

Une série de rencontres en partenariat avec le musée Carnavalet à Paris est également prévue pour les mois d'avril et mai pour viser un public jeune majeur autour de la thématique de l'art et de la justice.

Droits de la Garonne

Cette année encore, Wild & Legal a collaboré avec Maxime Ghesquière, élu au cycle de l'eau de la Mairie de Bordeaux, autour de la reconnaissance des droits de la Garonne.

Fruit de plusieurs mois d'analyse juridique et politique, nous avons publié notre [Livre blanc sur les droits de la Garonne](#) en septembre 2023 qui présente un **état des lieux et les différentes pistes dont nous disposons pour faire reconnaître les droits de Garonne**. Il synthétise les connaissances que nous avons du contexte à la fois écologique, juridique, administratif et social de Garonne dans toute sa complexité, marqué par l'héritage d'une vision utilitariste du fleuve. Les pistes de réflexion développées invitent à repenser la gestion du fleuve au travers des droits de la nature en faisant du fleuve un sujet de droits et repenser la gouvernance en y intégrant la représentation des intérêts du fleuve.

Ce Livre blanc fut rendu public à l'occasion du festival CLIMAX durant lequel nous avons tenu une **Assemblée des jours heureux de Garonne le 17 septembre 2023**. Cet événement se voulait poser la première pierre d'une communauté de Gardien-ne-s de Garonne, déterminés à inventer une autre voie.

En **septembre 2023** nous avons également lancé une **pétition** pour la reconnaissance des droits de la Garonne et obtenir des engagements des élus et entreprises de l'ensemble des villes du Bassin versant de la Garonne, qui a recueilli près de **25 000** signatures.

Lacs de Grigny

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

Dès 2022, Wild & Legal a organisé plusieurs échanges avec l'association Alliance des lacs, visant la reconnaissance des droits des **lacs de Grigny-Viry Châtillon** fortement touchés par des pollutions diverses, mais à la biodiversité très riche dans une zone fortement urbanisée. Les associations ont convenu de l'envie de collaborer pour que Wild & Legal apporte un **soutien juridique** pour **formaliser les demandes de l'association** Alliance des lacs, et porter une stratégie vis-à-vis des pouvoirs publics et acteurs de territoire. Ce travail s'est poursuivi en 2023.

En novembre 2023, une Déclaration des droits du Lac a été rédigée et signée par les Gardien-ne-s du Lac, regroupant des habitant-es, associations et élu-es. A l'occasion du colloque de rentrée de la clinique juridique "One Health" de l'Université d'Evry, l'Alliance des Lacs et Wild & Legal ont été invités à présenter les avancées de l'expérimentation.

La Bièvre

A la demande du SMBVB, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre Wild & Legal a poursuivi la formation des membres de la Commission locale de l'eau (CLE) aux droits de la Nature.

Une feuille de route a ensuite été élaborée avec le syndicat et adoptée en CLE. Celle-ci comprend diverses actions, pensées en corrélation avec la "**réouverture**" de cette rivière ensevelie à divers endroits. La CLE s'est fixé pour objectifs d'aboutir à une révision de son SAGE afin d'intégrer les droits de la Bièvre d'ici 2025/2026.

Réseau des réserves naturelles de France



Extrait plaquette [Bilan Congrès RNF 2023](#), page 8

Perspectives 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

Grâce à de **nouveaux partenaires et financeurs**, l'association Wild Legal peut désormais se projeter sereinement afin de faire grandir l'équipe juridique et ainsi renforcer le soutien technique offert aux sites pilotes.

L'association entend atteindre un nombre de **20 sites pilotes accompagnés** et renforcer les partenariats avec les acteurs du monde scientifique et d'autres partenaires institutionnels.

Les résultats des expérimentations seront documentés et valorisés auprès du grand public dans une publication dédiée pour présenter les acquis et les leviers identifiés et pouvoir ainsi être répliqués partout en France sur d'autres territoires volontaires.

2.2.6. Autres actions et procédures juridiques

2.2.6.1 Total au pénal

TotalEnergies est la major pétrolière privée qui a approuvé le plus de nouveaux projets pétroliers et gaziers pour la période 2022 - 2025.

Cette année, Wild & Legal a déposé, aux côtés de Climax Coalitions et Sea Shepherd France, une **plainte au pénal pour homicide involontaire et abstention de combattre un sinistre contre le groupe pétrolier TotalEnergies**, dont la stratégie d'investissement alimente l'effondrement climatique. Notre action a été relayée par plusieurs grands médias (Franceinfo, le Monde ou encore Libération).

Nous avons déjà dès 2020 déposé une plainte plainte au civil contre TotalEnergies pour greenwashing. Au cœur de ce nouveau recours nous retrouvons les deux mégaprojets Tilenga et EACOP de Total pour leurs conséquences destructrices sur les populations et les écosystèmes ougandais et mondiaux.

2.2.6.2 Plainte contre le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

En raison de ses allocutions répétées sur sa volonté de sortir la région du dispositif légal mise en place par la loi ZAN (zéro artificialisation nette), l'association Wild Legal soutenu par l'avocat **Me Karsenti**, connu pour son action dans la lutte contre la corruption, a déposé une **plainte pénale pour "prise de mesure destinée à faire échec à l'exécution de la loi"**. L'objectif de cette démarche est de donner un signal fort quant à l'importance du rôle de chaque région, chaque collectivité dans l'effort commun à réaliser face à la crise écologique.

3. Communication, visibilité et attractivité

3.1. Posture

Pour son émergence sur la scène française, Wild & Legal a adopté une stratégie de communication formée en trois axes :

- Une stratégie d'**accessibilité digitale**, afin de répondre aux enjeux de l'époque avec une communication "chartée" (précisant les postures graphiques et éditoriales du programme) et des contenus visuels.
- Une stratégie de **présence sur le terrain**, par son intervention dans de nombreuses conférences grand public, universitaires ou professionnelles.
- Une stratégie d'**intervention active**, par la participation à différents groupes de travail et d'experts dans différents domaines relatifs à la protection de la nature.

3.2. Notre visibilité digitale

La visibilité digitale du programme Wild Legal s'est pour l'instant opérée par le biais d'un [site web](#), une **newsletter** dense, ainsi que des **pages LinkedIn, Facebook et Instagram** pour que le plus rapidement possible, quiconque découvrirait notre action soit capable de trouver réponses à ses questions.

3.2.1. Réseaux sociaux

Wild & Legal poursuivant un **but pédagogique**, notre objectif est de permettre à tous de comprendre les enjeux juridiques autour de nos domaines d'action.

A travers les réseaux sociaux, Wild & Legal réalise une **veille juridique journalière** sur les avancées concernant ses thématiques de campagne.

→ **Nombre d'abonnés**

Facebook : **2900 abonné-es (+200)**

Instagram : **2251 abonné-es (+728)**

LinkedIn : **2122 abonné-es (+1069)**

X : **415 abonné-es (+111)**

3.2.2. Site web

Notre site internet est régulièrement mis à jour et progressivement complété avec de nouvelles rubriques permettant une meilleure interactivité et une meilleure gestion de l'actualité.

→ **Total des visites du site : 6 842 (+34 %)**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

3.2.3. Blog

Comme les années précédentes nous avons régulièrement écrit des articles de [blog](#) sur des thèmes forts et des actualités importantes en lien avec nos thématiques de campagne et la reconnaissance des droits de la Nature. Notre blog nous permet de partager des articles synthétiques sur des sujets sur lesquels nous travaillons afin d'informer le public de la progression de nos travaux.

→ **Bilan** : 26 articles publiés sur le blog au cours de l'année 2023.

3.2.4. Newsletter

L'association a mené de nombreux travaux pour repenser le format de ses newsletter, pour en assurer tout d'abord un envoi plus régulier et ciblé sur les actions en cours. **Dix newsletter** ont ainsi été envoyées en 2023, au rythme d'environ une chaque mois, et ouvertes par plus de 1k personnes (taux d'ouverture environ 60%).

Par ailleurs, l'association a tenu à intégrer une **dimension pédagogique** plus marquée dans ses newsletter. Par des encarts informatifs visant à rendre accessibles des **notions juridiques phares**, elle partage des **éléments de culture juridique** auprès du grand public.

3.3. Presse et médias

L'association communique sur ses actions grâce à l'envoi de communiqués de presse. En 2023, **4 communiqués de presse** ont été envoyés pour informer la presse des actualités liées aux procès-simulés et autres actions menées par Wild Legal.

Le programme juridique a été mis en avant dans le magazine professionnel **Village de la Justice** ([à lire ici](#)) ou encore dans **le magazine Pour la Science** ([à lire ici](#)).

Nos actions ont été mentionnées à l'occasion d'articles dans divers magazines et journaux : [Franceinfo](#), [à la Monde](#), ou encore dans [Libération](#), [La relève et la Peste](#) etc...

L'association a également bénéficié de visibilité dans les médias radiophoniques :

Sur la Clé des Ondes dans l'émission **Le chemin des transitions** en date du 15 juin, 2023 - [Wild Legal forme à la protection juridique de la Nature](#)

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

3.4. Visibilité événementielle

Wild & Legal a eu l'occasion de participer à de nombreux évènements (voir 2.1.2 et 3) et l'association a tenu un stand pour présenter ses actions durant le festival Climax 2023.



Festival Climax en septembre 2023

Organisé à Darwin, lieu hybride et alternatif qui a investi il y a plus de 10 ans l'ancienne caserne Niel, sur la rive droite de Bordeaux, le festival Climax est revenu cette année sous le signe de la Résistance..

4. Partenariats

4.1. Tour d'horizon

Vous trouverez ci-après les partenariats de Wild & Legal :

- Partenaires d'action 2023:
 - ONG :
 - **Maiouri Nature Guyane**
 - **Association des femmes victimes du mercure (ADVM)**
 - **GARN Europe**
 - **Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre**
 - **Association du Réseau des Rivières Sauvages**
 - **Sea Shepherd**
 - **Gardez les Caps**
 - **Défense des milieux aquatiques**
 - **SEPANSO**
 - Lieux :
 - **Darwin écosystème (Bordeaux)**
 - **Be Coworking, Joncquiere (Paris 17e)**
- Partenaires techniques :
 - Domiciliation : l'**Éternel solidaire**, association loi 1901 domiciliée au 1, rue de la Solidarité à Paris 19e.
 - Outils informatiques : **Solidatech** (Gsuite for nonprofits, Adobe), **Canva** for nonprofits

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A.G.O. du 28 mars 2024

- Partenaires financiers :
 - **Fondation Nature et Découvertes**
 - **Fondation Norsys**
 - **Fondation Yes Future**
 - **Office Français pour la Biodiversité**

4.2. Garn Europe

L'Alliance mondiale pour les droits de la Nature ([GARN - Global Alliance for the Rights of Nature](#)) est un réseau mondial d'organisations et d'individus engagés dans l'adoption et la mise en œuvre universelle de systèmes juridiques qui reconnaissent, respectent et font respecter les droits de la nature.

Wild & Legal est engagée en tant que membre du Hub européen de l'Alliance mondiale pour les droits de la Nature, pour la reconnaissance et le respect des droits des écosystèmes aquatiques en Europe d'exister, de se régénérer et de prospérer.

GARDONS CONTACT, SUIVEZ LE PROGRAMME WILD LEGAL!



WWW.WILDLEGAL.EU

contact@wildlegal.eu

 **WILD
LEGAL**

f @ in @

@WILDLEGALFRANCE